

Notre générosité en action

En 1985, les Restos du Coeur servaient 8 millions de repas.
Et Coluche disait : "**Les restos ne sont pas là pour durer**". C'est fait pour aider à passer un mauvais moment.

Pour certains, le mauvais moment est passé.
Pour d'autres, de plus en plus nombreux, ce n'est malheureusement pas le cas : 40 ans plus tard, ce sont **plus de 170 millions de repas** qui sont servis par les Restos.

Comme Coluche, nous aimerions que nos collectes ne soient pas là pour durer, et nous avons bien conscience que ce ne sont pas nos dons qui éradiqueront la pauvreté.

Mais quand bien même il ne s'agirait que d'une façon de se donner bonne conscience comme le disent certains, **donner c'est ce que nous pouvons faire, et c'est encore mieux que de ne rien faire.**

Alors oui, nous donnons !

Et nous entraînons avec nous tous les acteurs locaux (entreprises, associations, collectivités) qui partagent notre souhait d'être solidaires.

Ensemble, en 2023, nous avons remis 4200€ et des centaines de kilos de produits de première nécessité aux représentants locaux des Restos du Coeur.



Avec vous tous, nous ferons aussi bien, et peut-être mieux en 2024.

**Dès le 7 septembre,
déposez vos dons au club house, faites un
versement en numéraire via notre site internet.**



**LES PRODUITS TOUJOURS LES PLUS "PRÉCIEUX" POUR
LES RESTOS DU COEUR**

Liste des produits :

- Boîtes de conserve 1/4 (400g) et 4/4 (800g) de plats cuisinés
- Boîtes de conserve 1/4 (400g) et 4/4 (800g) de viandes et poissons
- Boîtes entrées (poisson, charcuterie,)
- Produits d'hygiène féminine

Et pour les bébés :

- Lait premier et deuxième âge
- Pots 4/6 mois
- Couches n° 3 et n° 4

~~~~~

**Vos dons en numéraire : profitez de  
la "loi Coluche"**

**100 € donnés = 66 à 75€ d'impôts économisés\***

Le dispositif fiscal dit "loi Coluche" permet une défiscalisation à hauteur de 75% des dons versés à des associations venant en aide aux plus démunis, avec un plafond de 1 000 euros.

Il est donc possible de bénéficier d'une réduction d'impôt allant jusqu'à 750 euros.

Via notre site internet, vous pouvez faire un versement en numéraire en bénéficiant de la réduction d'impôt de 75%.

Rien de plus simple.

Rendez-vous sur ["l'espace boutique du site"](#).

Choisissez et réglez le montant de votre don.

Vous pouvez également faire votre don au bureau de l'AS par carte bancaire ou par chèque.

Dans quelques semaines, les Restos du Coeur vous transmettront le document CERFA pour bénéficier de votre avantage fiscal.

\* Les dons faits à des organismes d'intérêt général ouvrent droit à une réduction d'impôts de 66%, dans la limite de 20 % de vos revenus imposables.  
Le "dispositif Coluche", s'il est maintenu dans la prochaine loi de finances, porte à 75% cette réduction, dans la limite de 1 000 €.



## Le 22 septembre Le Scramble des Restos du Coeur

### Au programme :

Scramble sur 12 trous

Concours de Putting

Concours d'approche

Buffet déjeuner vers 12h30 offert par l'ALBATROS (boissons offertes par l'AS)

17h : Remise des prix et de la collecte

Bar à huitres offert par la société **BENARD et Fils**.

Cocktail offert par **SUPER U FOURAS**.

Rendez-vous au club house à partir de 9h00 pour des départs à 9h30

[Je m'inscris](#)

Droits de jeu de 15€

---

**CONSULTEZ VOS DEPARTS ET VOS RESULTATS.**

- [Vos départs](#)
- [Vos résultats ffgolf](#)
- [Calendrier de nos compétitions](#)

"Vos départs" et "Vos résultats" sont également consultables via la page d'accueil de notre site internet (lien ci-dessous)

~~~~~

Golf-rochefort.fr



Cet email a été envoyé à {EMAIL}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Golf club Rochefort Océan.

[Se désinscrire](#)

Mauris commodo massa tortor, u [sit amet,consectetur adipiscing](#) Nunc fermentum neque quam, sodales eleifend elit imperdiet vitae. Aliquam id euismod nulla. Suspendisse imperdiet, sem et sollicitudin egestas, urna nunc auctor massa, vulputate pharetra mi odio nec tortor. Ut ultricies massa viverra quis.